Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 54/2020**

concernant une demande de crédit de CHF 297'000.— TTC pour financer la mise aux normes du terrain de football (agrandissement de la surface de jeu et remplacement de l'éclairage)

Séance : Lundi, 24 février 2020

Présents : Madame la Syndique et le Municipal Georges Richard, ainsi que la Commission des Finances au complet.

Le FC Genolier-Begnins est le plus grand club sportif du village et l'un des plus importants du canton, avec 530 joueurs, dont beaucoup de juniors. Le terrain des Gravières est aussi utilisé par les enfants de l'école et les habitants de la commune. C'est un lieu de détente et de rencontre très important pour nous tous. Il est aussi à relever que bon nombre des membres du Conseil sont aussi membres, bénévoles, voir supporteurs du club.

Il y a deux travaux distincts à effectuer ; le remplacement de l'éclairage et l'élargissement du terrain. Cependant, d'un point de vue financier, il ne serait pas très économique d'effectuer l'un sans l'autre, tant les deux travaux sont liés.

L'éclairage actuel date de presque 30 ans (1991) et commence à donner les signes de vieillesse. De surcroit, il ne répond plus aux normes en vigueur. Avec une dérogation de l'ASF, nous avons la possibilité d'installer 4 nouveaux mats de 18m à la place des 6 mats actuels de 16m. Le nouvel éclairage au LED offre une économie en énergie et une diminution de la pollution lumineuse.

Malgré la dérogation temporaire reçu par le FCGB permettant l'équipe fanion de jouer sur un terrain où il manque 4 mètres en largeur, il serait logique de corriger ce défaut en même temps que le remplacement de l'éclairage. A noter que la pente du terrain d'environ 1m50 (!) entre les deux buts ne semble pas créer un problème pour les instances dirigeantes du football et qu'il ne serait pas nécessaire de corriger cette pente dans le futur.

Il est important de comprendre que, même si les dimensions du terrain ne serait plus un problème en cas de relégation de la 1ère équipe du FCGB, ce que nous n'espérons évidemment pas, l'éclairage devrait quand-même être remplacé.

Un appel d'offre avait été lancé pour les travaux liés au remplacement de l'éclairage. Pour l'élargissement du terrain, cependant, il n'y a qu'une société régionale avec l'expérience en la matière ; Scrasa SA, et c'est donc cette société qui serait mandatée à entreprendre cette partie des travaux.

La dérogation nous permettant d'installer 4 mats au lieu de 6 nous donne la possibilité d'économiser environ CHF 24'000. Il est aussi possible que la demande de subside déposée auprès du « Fonds du sport vaudois » nous économisera entre CHF 30'000 et CHF 45'000. S'il est proposé d'amortir ces travaux sur 10 ans, il est quand-même à espérer que le nouvel éclairage durera aussi longtemps que l'actuel.

Les terrains de sport sont un lieu important pour la vie associative de la commune. Ils attirent régulièrement les écoliers, des sportifs amateurs et des amoureux du sport pour participer ou suivre depuis les gradins des nombreux événements qui y ont lieu, et c'est pour ces raisons que la Commission des finances vous propose accepter cette dépense.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

1) **un crédit de CHF 297'000,— est accordé à la Municipalité,**

2) **le financement sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut agréé,**

3) **cette dépense sera amortie sur dix ans par le compte 9282.1 – « travaux futurs ».**

Peter Payne Rapporteur | Myriam Bédat | Pascal Colombo | Frederic von der Weid | Adrian von Wyl